

# AVIS DE COURSE

## Championnat Inter Club Habitable 2023 / 2024



### CICH Acte 2 – Grade 5B 14 et 15 octobre 2023 Yacht Club de Vernon – Seine

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 le règlement du CICH Normandie 2023/2024

#### 2. PUBLICITÉ

Pour la flotte Collective Habitable, les bateaux et leurs équipements étant fournis par l'autorité organisatrice, l'article 20.4.2 du code de publicité de l'ISAF s'applique. Chaque bateau sera tenu d'aborder la publicité fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à la flotte collective Habitable. Les équipages invités doivent se pré-inscrire sur le site du CICH : <http://www.capavoile.fr/Accueil%20CICH.htm>
- 3.2 Le nombre d'équipages est fixé à 10. La régata est organisée en flotte collective sur 5 bateaux First Class 7.5 fournis exclusivement par l'organisateur.
- 3.3 Chaque équipage sera obligatoirement composé de **4 personnes minimum et de 5 personnes maximum**.
- 3.4 Les équipements individuels de flottabilité seront obligatoires et ne seront pas fournis par l'autorité organisatrice. En conséquence **chaque membre d'équipage devra apporter son équipement individuel de flottabilité**, celui-ci devra être en bon état et conforme.

#### 4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Objet	Droits d'inscription	Caution (non encaissée)
Montant	15 € / jour de régates par équipier licencié dans un club de la Ligue de Voile de Normandie. 20 € / jour de régates par équipier non adhérent à club de voile de Normandie.	500 € par skipper
Moyen de paiement	HelloAsso : <a href="https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-de-vernon/evenements/cich-acte-2-vernon-14-15-octobre">https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-de-vernon/evenements/cich-acte-2-vernon-14-15-octobre</a>	Chèque à l'ordre du CVSAE (non encaissé) 1 chèque pour tout le championnat

**Chaque skipper devra remettre un chèque de caution de 500 € et présenter obligatoirement son N° de rachat de franchise FFVoile pour valider son inscription à une épreuve. Dans le cas d'un abordage responsable, les réparations de son bateau seront à sa charge ou de son club (éventuellement par le remplacement à l'identique du matériel cassé).**

#### 5. PROGRAMME PREVISIONNEL

**Samedi 14 octobre 2023 :**

- 10h : accueil et confirmation des inscriptions
- 12h : premier signal d'avertissement pour courses à suivre

**Dimanche 15 octobre 2023 :**

- 09h00 : accueil et café / croissants
- 10h00 : premier signal d'avertissement pour courses à suivre
- Pas de départ après 15h30

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours à effectuer seront précisés lors de chaque briefing du jour.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course sera décrit dans les instructions de course.

#### 8. CLASSEMENT

- 8.1 1 manche devra être courue par chaque équipage pour valider la compétition
- 8.2 Une estimation du nombre de manches de la journée sera annoncée à chaque briefing.

#### 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**10. PRIX**

Pas de prix

**11. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Yacht-Club de Vernon**

info@yc-vernon.fr

Adeline HARTMANN

adelinehartmann27@gmail.com

06.70.25.35.79